



**Conseil d'administration
Séance du 12 juillet 2021**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 44/2021	QUESTIONS FINANCIERES Dispositif d'aide à la mobilité internationale EUR Manutech Sleight
------------------------------------	---

Vu le code de l'éducation dont les articles L712-3 et L719-7,
Vu les statuts modifiés de l'Université,

Le Conseil d'Administration approuve la campagne d'aide à la mobilité internationale 2021/2022 par le dispositif de « bourse d'attractivité » de l'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) Manutech Sleight (Ingénierie Lumière Surface Santé & Société).

Document annexé.

A Saint Etienne le 13 juillet 2021

Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 31

CONTRE : 0

ABST : 0



Campagne d'aides à la mobilité internationale « bourses d'attractivité »

de l'EUR MANUTECH SLEIGHT

Ingénierie Lumière Surfaces Santé & Société

Coordonné par l'Université de Lyon et dont la délégation de gestion revient à l'Université Jean Monnet, le projet d'École Universitaire de Recherche (EUR) MANUTECH SLEIGHT, ou MANUTECH SLEIGHT Graduate School, a démarré en septembre 2018.

L'ambition du projet est de devenir une EUR reconnue mondialement grâce à la convergence de tous les champs disciplinaires qu'il couvre en enseignement et en recherche, avec leur application sociétale, en particulier pour l'énergie et la santé.

Le projet repose sur des bases solides de l'EquipEx MANUTECH-USD (Ultrafast Surface Design, 2011) et du LabEx MANUTECH-SISE (Surface and Interface Science Engineering, 2011). MANUTECH SLEIGHT intègre 8 laboratoires stéphanois et lyonnais en optique-photonique, sciences des matériaux, informatique, imagerie, mécanique et bioingénierie et des partenaires industriels (et le Label FrenchTech), qui fourniront aux chercheurs les ressources nécessaires à la conception conforme aux besoins des utilisateurs, à la fabrication et la caractérisation des surfaces, et à l'évaluation des coûts sur des cas concrets.

Le volet scientifique de l'EUR MANUTECH SLEIGHT est organisé autour de trois grands axes :

Axe 1 : Prédire et expérimenter les processus de modification de surface induits par la lumière pour l'identification et le contrôle des processus fondamentaux guidant l'évolution transitoire de l'absorption de la lumière et des modifications de surface.

Axe 2 : Extraire une information complète et du sens à partir de l'imagerie de surface tant pour offrir des outils de diagnostic plus sûrs, rapides et élaborés pour divers environnements tels que les environnements radiatifs sévères ou le diagnostic in situ de tissus biologiques que pour doter l'industrie de moyens de contrôle in situ des processus de fabrication.

Axe 3 : Favoriser un saut technologique décisif dans l'ingénierie et le contrôle des effets de modification de surface induits par la lumière, par exemple pour le développement d'une nouvelle génération d'outils intelligents de traitement sur des échelles ultimes et le développement de surfaces micro-nano structurées et fonctionnelles avec des propriétés optiques, mécaniques, chimiques, physiques.

Le volet pédagogique de l'EUR s'appuie sur 10 parcours de master portés par l'UJM : l'ensemble des parcours du Master OIVM (parcours SISE, AIMA, ITXR, PSRS, COSI, IMLEX et RADMEP – Les 4 derniers parcours sont des master *Erasmus Mundus Joint Master Degrees* -), deux parcours du Master Informatique (MLDM et DSC) et le parcours CTE du Master Ingénierie de la Santé. A cela s'ajoute la formation d'ingénieur de l'antenne stéphanoise de l'IOGS (Institut d'Optique Graduate School,

Palaiseau), et des parcours recherche de trois départements de l'INSA Lyon, ainsi que deux écoles doctorales ED SIS et ED MEGA.

Dans le cadre de l'EUR, des étudiants de différents horizons bénéficient ainsi d'une offre intégrée Formation-Recherche avec notamment la réalisation d'événements scientifiques biannuels appelés les *SLEIGHT Science Events (SSEs)*. Ces manifestations sont le cœur de la Graduate School en proposant sur une semaine, à l'ensemble du consortium MANUTECH SLEIGHT et notamment à ses étudiants, un programme très riche (workshops scientifiques, cours réalisés par des scientifiques de renommée internationale, présentations d'étudiants en doctorat et en Master, ...).

Parallèlement, de nouveaux modules et cursus seront conçus, en cohérence avec les trois axes de recherche, et visant à former les experts interdisciplinaires académiques et/ou industriels de demain.

Pour attirer les meilleurs étudiants, l'EUR MANUTECH SLEIGHT a mis en place une procédure sélective de recrutement. L'attractivité internationale est également encouragée par des partenariats, des doctorats en cotutelle, des experts étrangers dans les jurys et l'internationalisation des formations. Une offre de formation continue sera également développée.

L'EUR finance également des projets de recherche dans le cadre d'appels à projets (avec le financement de thèses, de post-doctorants et de gratifications de stages), des actions telles que l'accueil de professeurs invités, la mobilité internationale de chercheurs et d'étudiants (mobilité entrante et sortante), l'organisation de manifestations scientifiques internationales sur le site Saint-Etienne/Lyon, l'accès aux équipements du GIE MANUTECH USD, ...

Conformément au dossier présenté et retenu par l'ANR et aux conditions de contractualisation avec l'ANR, l'EUR vise à renforcer l'attractivité internationale des formations au travers notamment de l'attribution d'aides spécifiques à la mobilité « bourses d'attractivité ».

Pour l'année 2021/2022, **dix aides de mobilité internationale seront attribuées pour dix étudiants de Master pour un montant total maximum de 65 000 € (soit 8 000€/étudiant pour deux semestres de présence sur le site Saint-Etienne-Lyon ou 5 000€/étudiant pour 1 semestre de présence sur le site).**



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

Campagne des aides à la mobilité internationale « bourses d'attractivité »

EUR MANUTECH-SLEIGHT

Règlement

Article 1 : Objet

La campagne des aides à la mobilité internationale est organisée par l'EUR MANUTECH SLEIGHT, qui est conventionnée entre l'ANR et l'Université de Lyon.

Ces aides à la mobilité internationale s'adressent à des étudiants d'excellent niveau (étudiants de préférence internationaux mais également nationaux) qui s'inscrivent dans les parcours de Master intégrés dans l'EUR MANUTECH SLEIGHT : Master OIVM (parcours SISE, AIMA, ITXR, PSRS, COSI, IMLEX et RADMEP – Les 4 derniers parcours sont des master *Erasmus Mundus Joint Master Degrees* -), Master Informatique (parcours MLDM et DSC) et Master Ingénierie de la Santé (parcours CTE) à chaque rentrée universitaire sur la durée du programme EUR.

Article 2 : Conditions d'admission

Le dispositif d'aide à la mobilité internationale est ouvert aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans les Masters de l'EUR MANUTECH SLEIGHT. Les candidat.e.s sont des personnes physiques régulièrement inscrites à l'Université Jean Monnet l'année de l'aide.

La session d'aides à la mobilité internationale pour la quatrième année universitaire de l'EUR MANUTECH SLEIGHT (année universitaire 2021-2022) s'adresse aux étudiant.e.s de Master 1 ou Master 2, ayant présenté leur candidature dans le cadre de la sélection en Master.

Article 3 : Modalités de sélection des candidats

La phase de sélection des candidats a été validée en accord avec les modalités de gouvernance de l'EUR, conformément au dossier déposé et retenu par l'ANR.

La sélection des candidat.e.s pour ces bourses d'attractivité est opérée par le comité pédagogique de l'EUR, sur la base d'un dossier complet transmis par les candidat.e.s. Le comité exécutif de l'EUR valide l'enveloppe maximale globale dédiée au financement des bourses d'attractivité. La Responsable Scientifique et Technique de l'EUR MANUTECH SLEIGHT, ordonnateur des crédits, procède à la notification de l'attribution de la bourse au candidat.

Article 4 : Montant de l'aide et modalités de versement

Le montant des bourses attribué par l'EUR sera fonction du nombre de semestres de présence des étudiants sur le site Saint-Etienne :

- 5 000 € pour un semestre de présence,
- 8 000 € pour deux semestres de présence.

Le stage de fin de M2, constituant un semestre à lui tout seul, ne donne pas lieu à l'attribution d'une bourse s'il donne lieu à une gratification dans le cadre de la législation française. Un complément de 3 000 € sera accordé aux étudiants boursiers en M2 pour les stages ne donnant lieu ni à rémunération ni à gratification et si le stage est effectué sur les thématiques de recherche de l'EUR MANUTECH SLEIGHT.

Les modalités de versement de cette bourse de mobilité internationale feront l'objet d'un virement bancaire sur un compte bancaire hébergé en France.

Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s pour deux semestres sur le site Saint-Etienne, les versements seront réalisés en quatre fois :

- Un premier virement à hauteur de 25 % sera opéré après l'arrivée effective de l'étudiant.e à Saint-Etienne, sur présentation de la copie de l'attestation d'inscription administrative dans le parcours de Master concerné, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire d'une banque française et après signature par l'étudiant.e du dossier de candidature. Ce dossier de candidature sera également co-signé par la Responsable Scientifique et Technique de l'EUR MANUTECH SLEIGHT et le coordinateur du parcours de Master.
- Un deuxième virement à hauteur de 25 % sera opéré en janvier 2022. Les conditions de paiement sont :
 - o L'assiduité de l'étudiant.e ;
 - o La participation de l'étudiant.e à toutes les activités proposées par l'EUR MANUTECH SLEIGHT (séminaires, conférences, ...) lorsqu'elles portent sur les domaines scientifiques du parcours de master suivi par l'étudiant.e et lorsque le calendrier du Master le permet.
- Un troisième virement à hauteur de 25 % sera opéré en avril 2022. Les conditions de paiement sont :
 - o L'assiduité de l'étudiant.e à l'ensemble des cours du master ;

- La présence de l'étudiant.e à la SLEIGHT Science Event #7 (Janvier 2022) lorsque le calendrier de cours du Master le permet.
- La participation de l'étudiant.e à toutes les activités proposées par l'EUR MANUTECH SLEIGHT (séminaires, conférences, ...) lorsqu'elles portent sur les domaines scientifiques du Master suivi par l'étudiant.e et lorsque le calendrier du Master le permet.
- Le solde (quatrième versement) de 25 % sera opéré en septembre 2022. Les conditions de paiement sont :
 - L'assiduité de l'étudiant.e à l'ensemble des cours du master ;
 - La présence de l'étudiant.e aux examens. Le certificat de réussite signé par le coordinateur du Master devra être fourni à l'EUR MANUTECH SLEIGHT ;
 - La présence de l'étudiant.e à la SLEIGHT Science Event #8 (Juillet 2022). Une autorisation d'absence pourra cependant être accordée par le coordinateur du comité pédagogique de l'EUR en cas d'éloignement géographique excessif.
 - La participation de l'étudiant.e à toutes les activités proposées par l'EUR MANUTECH SLEIGHT lorsqu'elles portent sur les domaines scientifiques du Master suivi par l'étudiant.e et lorsque le calendrier du Master le permet.

Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s pour un semestre à Saint-Etienne, les versements seront réalisés en deux fois :

- Un premier virement à hauteur de 50 % sera opéré après l'arrivée effective de l'étudiant.e à Saint-Etienne, sur présentation de la copie de l'attestation d'inscription administrative dans le parcours de Master concerné, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire d'une banque française et après signature par l'étudiant.e du dossier de candidature. Ce dossier de candidature sera également co-signé par la Responsable Scientifique et Technique de l'EUR MANUTECH SLEIGHT et le coordinateur du parcours de Master.
- Un deuxième virement à hauteur de 50 % sera opéré à la fin du semestre réalisé à Saint-Etienne. Les conditions de paiement sont :
 - L'assiduité de l'étudiant à l'ensemble des cours du master du semestre suivi et aux examens ;
 - La présence de l'étudiant.e à la SLEIGHT Science Event du semestre (SLEIGHT Science Event #7 de janvier 2022 ou #8 de juillet 2022) lorsque le calendrier de cours du Master le permet.
 - La participation de l'étudiant.e à toutes les activités proposées par l'EUR MANUTECH SLEIGHT (séminaires, conférences, ...) lorsqu'elles portent sur les domaines scientifiques du parcours de master suivi par l'étudiant.e et lorsque le calendrier du Master le permet.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, les conditions d'accueil des étudiants internationaux sont incertaines. Tout versement sera donc conditionné par une arrivée effective des étudiant.e.s à Saint-Etienne. Aussi, l'Université Jean Monnet se réserve le droit de modifier les périodes de versements en fonction des dates d'arrivée effective des étudiant.e.s bénéficiaires à l'Université Jean Monnet. Le 1^{er} versement pouvant être effectué tardivement dans l'automne 2021, les 2^{ème} et 3^{ème} versements, pour les étudiant.e.s inscrit.e.s deux semestres à l'Université Jean Monnet, seront éventuellement réalisés à des dates différentes au cours du 1^{er} semestre 2022 afin de répartir équitablement ces

versements sur la période de présence effective de l'étudiant.e boursier à l'Université Jean Monnet.
Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s un seul semestre à l'Université Jean Monnet, le 2^{ème} versement pourra éventuellement être différé au cours du 1^{er} semestre 2022.